



COVID-19 – Pandémie et travail en 2021

Sondages sur les attitudes et comportements des adultes québécois

Date de publication : 14 janvier 2022

Au Québec, la pandémie de la COVID-19 et le confinement généralisé ont provoqué un déploiement à plus grande échelle du télétravail, qui existait déjà depuis plusieurs années dans certaines entreprises¹. Les résultats d'une vaste enquête réalisée en 2020 indiquaient qu'environ 40 % de la population active québécoise faisait du télétravail au printemps 2020². Lorsque le contexte de travail le permet, le télétravail peut comporter plusieurs avantages, dont la flexibilité, une meilleure conciliation travail et vie personnelle et une productivité accrue¹. Cependant, ce mode de travail comporte des défis liés, entre autres, à la technologie, aux communications et à l'isolement. Dans le cadre des sondages hebdomadaires menés du 15 octobre au 10 novembre 2021, des adultes québécois ont été questionnés sur leur mode de travail depuis le début de la pandémie, leurs expériences, les mesures préventives en place sur les lieux de travail et les différents moyens de transport utilisés pour se rendre au travail. Ce feuillet présente les impacts de la pandémie sur l'expérience de travail des Québécois et Québécoises.

À retenir

- ↳ La majorité des personnes en télétravail disent avoir une meilleure conciliation travail et vie personnelle (40 %) et sauver du temps de déplacement (33 %).
- ↳ Les jeunes adultes (18-24 ans) en télétravail souffrent plus du manque de contacts sociaux que les travailleurs plus âgés.
- ↳ Le port du masque, le lavage des mains ou la désinfection des lieux sont les principales mesures identifiées dans les milieux de travail.
- ↳ L'application des mesures sanitaires sur les lieux de travail a un effet positif sur le sentiment de sécurité du personnel.

Méthodologie et source des données

Depuis juillet 2020, 3 300 adultes québécois répondent chaque semaine à un sondage Web³ portant sur leurs attitudes et leurs comportements dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Le questionnaire comprend environ 60 questions adaptées selon l'évolution de la pandémie et des mesures recommandées par les autorités gouvernementales.

Pour la période de collecte du 15 octobre au 10 novembre 2021, des questions mesuraient les habitudes de travail, les modes de transport utilisés et les perceptions entourant le télétravail. Des analyses statistiques descriptives et des croisements avec différentes variables ont été faits à partir des données recueillies des sondages Web3 auprès de 7 441 adultes québécois actuellement sur le marché de l'emploi. Ce feuillet présente les résultats de ces analyses.

Les résultats ont été pondérés selon des facteurs sociodémographiques (c.-à-d. sexe, âge, région, langue, composition du ménage, niveau de scolarité) afin qu'ils soient représentatifs de la population québécoise. Toutefois, les résultats présentés doivent être interprétés avec prudence étant donné l'échantillonnage non probabiliste (sondages par panel Web) qui ne présente pas de marges d'erreur.



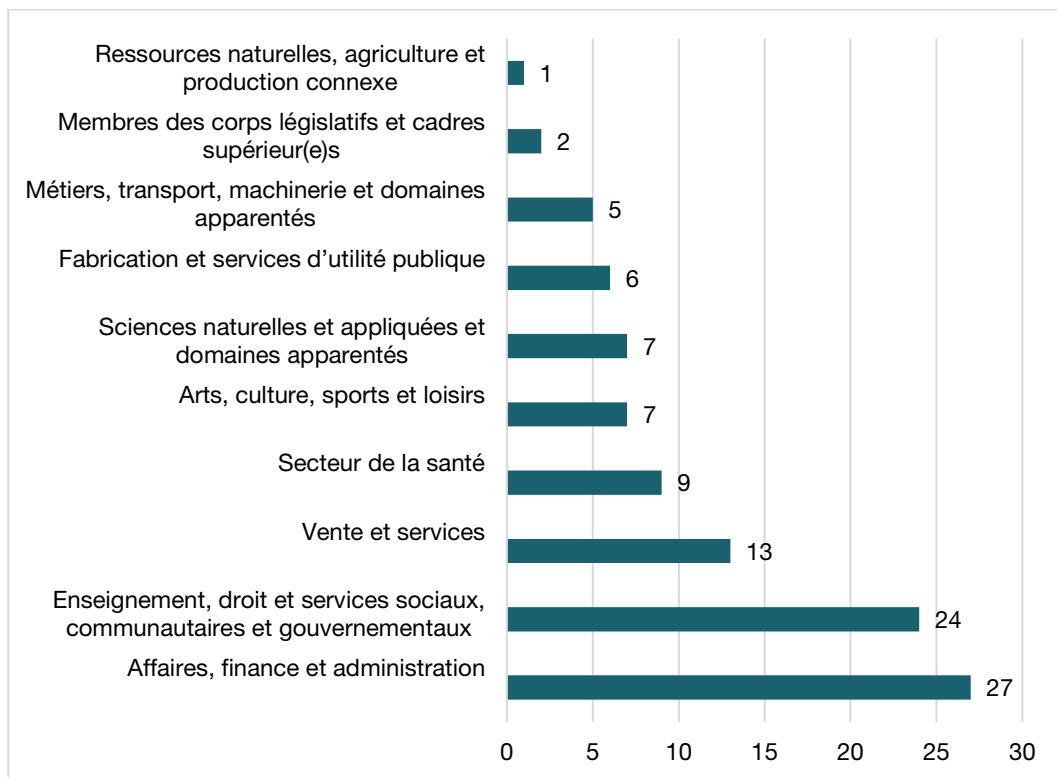
Résultats

Les modes de travail

Parmi les adultes québécois ayant répondu au sondage entre le 15 octobre et le 10 novembre 2021, 62 % occupaient un emploi (n = 7 441). Un peu plus de la moitié (54 %) des personnes en emploi n'avaient pas fait de télétravail depuis mars 2020, alors que 17 % avaient été en télétravail, mais ne l'étaient plus au moment de la collecte des données et 30 % en faisaient toujours.

Les différents secteurs d'activité des travailleurs et travailleuses ayant répondu au sondage sont présentés à la figure 1. Plus du quart (27 %) occupaient un emploi dans le domaine des affaires, de la finance et de l'administration, 24 % dans l'enseignement, le droit et les services sociaux, communautaires et gouvernementaux, puis 9 % travaillaient dans le secteur de la santé. Il y a 13 % des participants qui travaillaient dans la vente et les services et 27 % dans les autres secteurs (ex. : agriculture, arts, loisirs).

Figure 1 Répartition (%) des secteurs d'activité des travailleurs et travailleuses du Québec, période du 15 octobre au 10 novembre 2021

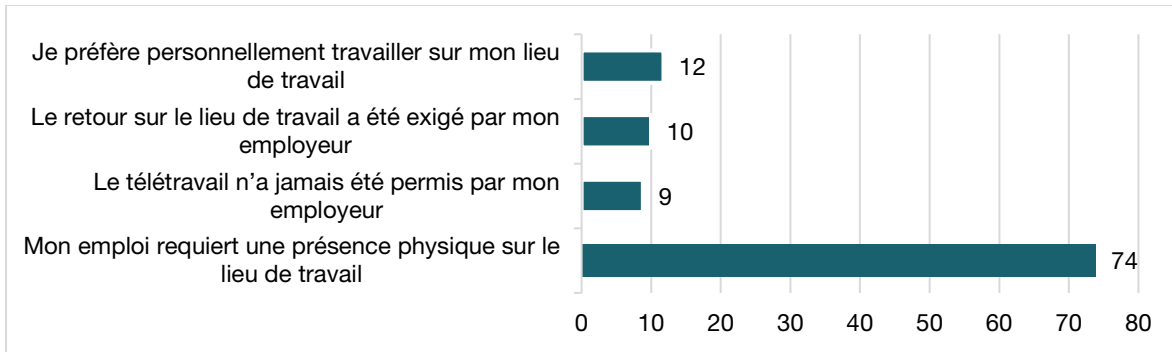




Les mesures en place dans les lieux de travail

Les différentes raisons rapportées pour ne plus être en télétravail ou ne l’avoir jamais été sont présentées à la figure 2. La principale raison nommée par 74 % des personnes en emploi était que leur travail exigeait une présence physique sur les lieux.

Figure 2 Répartition (%) des principales raisons mentionnées par les travailleuses et travailleurs n’étant plus en télétravail ou n’en ayant jamais fait, période du 15 octobre au 10 novembre 2021



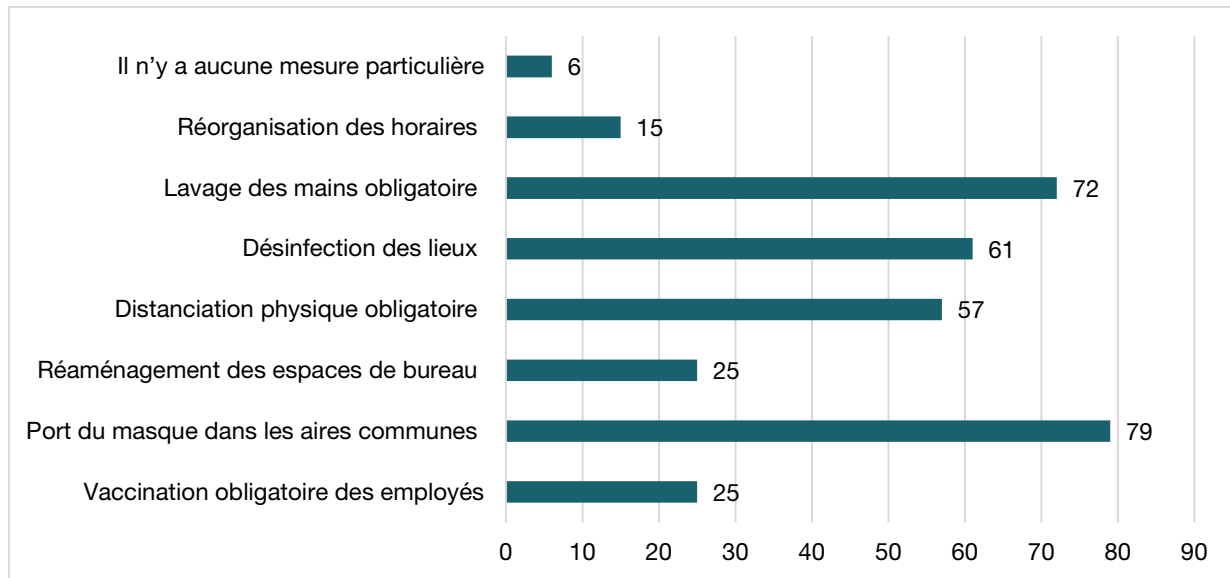
Les questions aux travailleurs et travailleuses ne faisant pas de télétravail portaient sur les mesures de prévention contre la COVID-19 en place dans leur milieu de travail (figure 3). Le port du masque dans les aires communes était la mesure la plus rapportée (79 %), suivie par le lavage des mains obligatoire (72 %), la désinfection des lieux (61 %) et la distanciation physique obligatoire (57 %). Parmi cette catégorie, 25 % avaient indiqué qu’il y avait eu un réaménagement des bureaux, 15 % avaient constaté une réorganisation des horaires et 6 % n’avaient pas identifié de mesures particulières.

La vaccination obligatoire a été identifiée comme une mesure en place dans le milieu de travail par 25 % des répondant(e)s. Cette mesure a été rapportée, dans des proportions variables, par des personnes en emploi provenant de tous les secteurs d’activités. Les trois principaux secteurs étaient celui de la santé (59 %) ^{1a}, des métiers, transports, machineries et domaines apparentés (31 %) et des membres des corps législatifs et cadres supérieur(e)s (24 %).

¹ NB : Le décret rendant la vaccination obligatoire des travailleurs de la santé au Québec devait s’appliquer le 15 novembre 2021, mais a été levé le 3 novembre 2021 pour les employés actuels du réseau de la santé. La vaccination demeurera toutefois obligatoire pour les nouveaux employés. Cela peut expliquer pourquoi plusieurs travailleurs du secteur de la santé ont indiqué que la vaccination était obligatoire lors de la collecte. Aucune autre mesure officielle de vaccination obligatoire n’était en place au Québec au moment de la période de collecte, mais le gouvernement fédéral avait annoncé la vaccination obligatoire pour les fonctionnaires à partir du 6 octobre 2021.



Figure 3 Proportion (%) des mesures préventives sur les lieux de travail rapportées par les travailleurs et travailleuses, période du 15 octobre au 10 novembre 2021



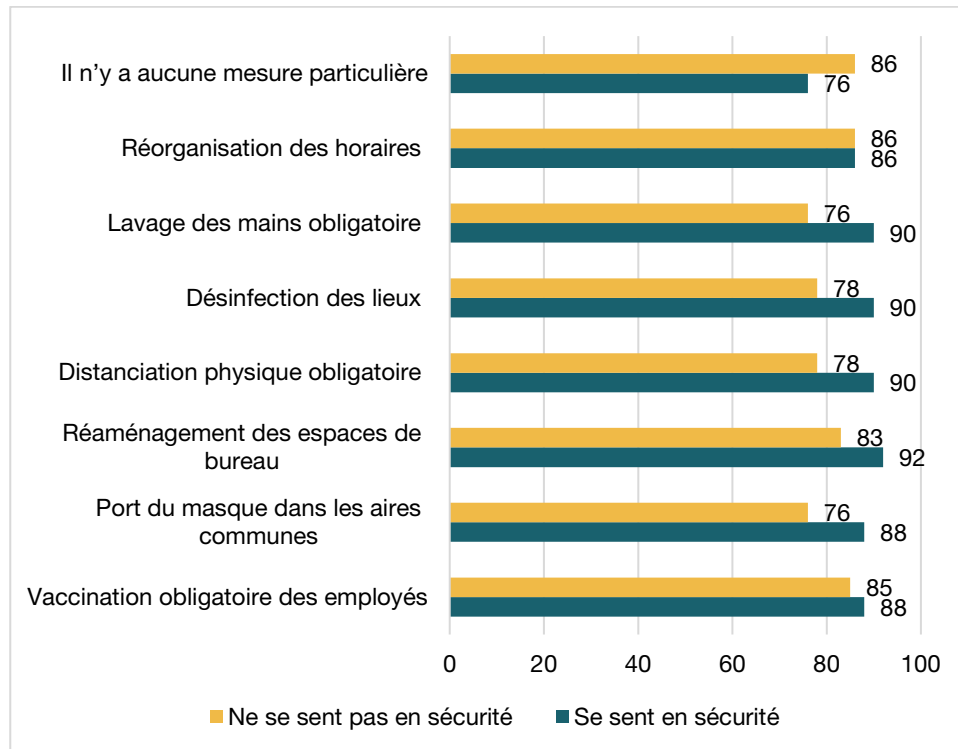
Sentiment de sécurité au travail

La majorité des personnes en emploi (86 %) se sentait en sécurité sur le lieu de travail par rapport au risque de contracter la COVID-19, alors que 14 % affirmaient l'inverse.

L'analyse des résultats à cette question, selon les caractéristiques des répondant(e)s, a permis d'identifier des différences. Les personnes qui travaillaient dans un milieu où il y a eu un réaménagement des espaces de bureau se sentaient plus en sécurité (92 %) comparativement à ceux où il n'y avait pas eu cette mesure (83 %) (figure 4). Dans les milieux de travail où la distanciation physique était obligatoire et où une désinfection des lieux était appliquée (90 % c. 78 % dans les milieux sans ces deux mesures) on observait un sentiment de sécurité plus élevé pour les travailleuses et travailleurs. Concernant le lavage des mains obligatoire, les employé(e)s qui devaient suivre cette mesure se sentaient mieux protégé(e)s contre le virus que les autres (90 % c. 76 %). Le sentiment de sécurité était aussi plus élevé pour les travailleurs et travailleuses des milieux où le port du masque était exigé dans les aires communes (88 %) comparativement à ceux et celles des milieux où cette mesure n'était pas mise en place (76 %). Les employé(e)s rapportant l'absence de mesures préventives dans leur milieu de travail se sentaient plus à risque de contracter la COVID-19 (86 % c. 76 %).



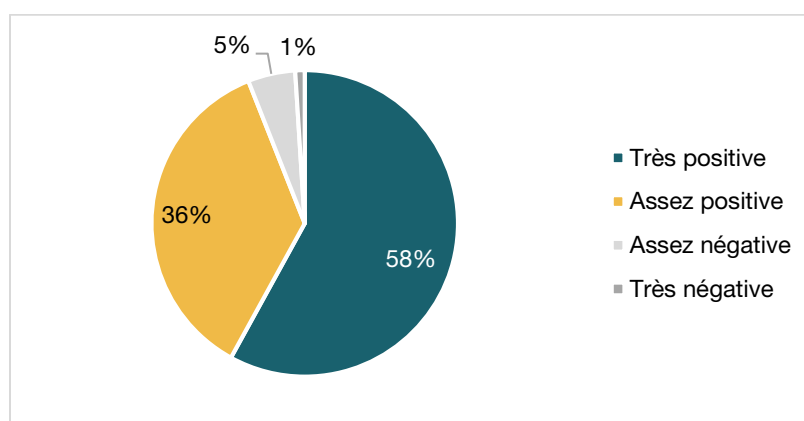
Figure 4 Proportion (%) des travailleurs et travailleuses par rapport à leur sentiment de sécurité face au risque de contracter la COVID-19 selon les mesures préventives identifiées sur les lieux de travail, période du 15 octobre au 10 novembre 2021



Perception de l'expérience en télétravail

Les travailleurs et travailleuses ont été questionnés quant à leur expérience en mode télétravail et elle s'était révélée positive pour la grande majorité (94 %) (figure 5).

Figure 5 Répartition (%) de la perception de l'expérience du télétravail des travailleuses et travailleurs du Québec depuis le début de la pandémie de la COVID-19, période du 15 octobre au 10 novembre 2021

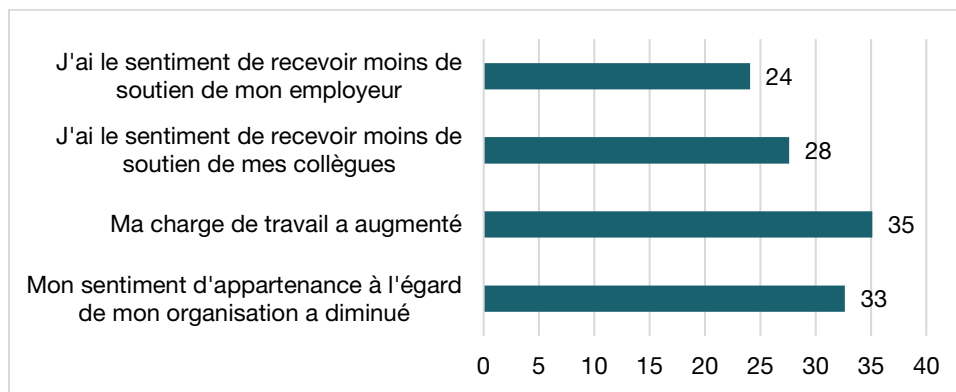




Les personnes en emploi ayant fait du télétravail ont été questionnées quant aux inconvénients de ce mode de travail (figure 6). Ainsi, 35 % affirmaient que leur charge de travail avait augmenté et le tiers (33 %) rapportait une diminution du sentiment d'appartenance à leur organisation. À propos du soutien reçu en télétravail, 28 % jugeaient en recevoir moins de la part de leurs collègues et 24 % de la part de leur employeur.

- Des analyses ont aussi été faites selon les divers secteurs d'emploi. Les personnes en télétravail dans le secteur de la santé rapportaient moins ces désavantages comparativement aux travailleurs et travailleuses des autres secteurs.
- Comparativement aux personnes des autres groupes d'âge, celles de 18 à 24 ans (49 %) étaient plus nombreuses à sentir que leur appartenance à leur organisation avait diminué avec le télétravail (37 % des 25-44 ans; 32 % des 45-59 ans et 27 % des 60 ans et plus). Elles percevaient aussi moins de soutien de la part de leurs collègues ou de leur employeur. Concernant la charge de travail, les jeunes adultes (45 %) en ressentaient une plus grande que les autres groupes d'âge (36 % des 25-44 ans et des 60 ans et plus). Les personnes ayant un diplôme de niveau universitaire percevaient un effritement plus important de leur sentiment d'appartenance, un alourdissement de la charge de travail et un plus faible soutien de la part de leurs collègues ou de leur employeur, comparativement aux travailleurs et travailleuses ayant un diplôme d'études secondaires (DES) ou moins.
- Le personnel du secteur de l'enseignement, du droit et des services sociaux, communautaires et gouvernementaux (figure 1) se sentait moins soutenu par l'employeur en télétravail comparativement à celui des autres secteurs.

Figure 6 Proportion (%) des désavantages perçus par les personnes ayant fait du télétravail depuis le début de la pandémie, période du 15 octobre au 10 novembre 2021

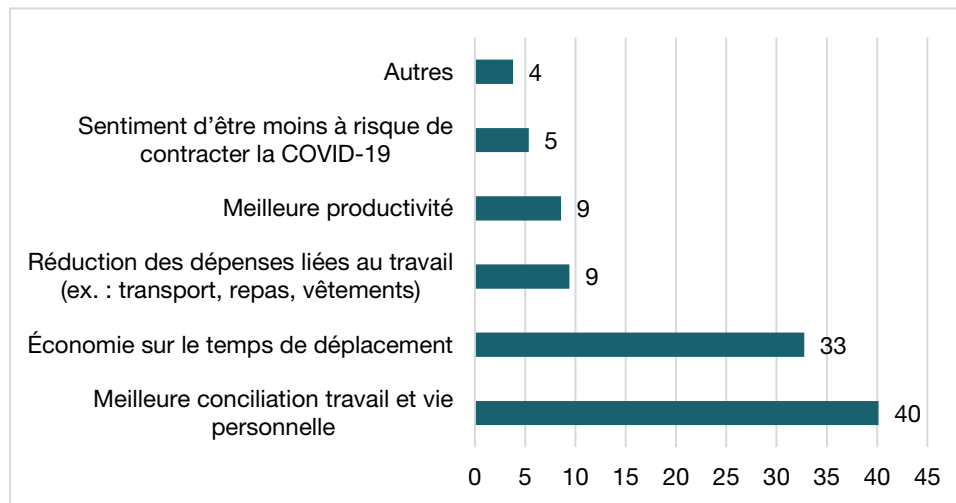




Parmi les personnes ayant jugé leur expérience de télétravail comme positive, la principale raison rapportée était une meilleure conciliation travail et vie personnelle (40 %) (figure 7). Le tiers rapportait une économie sur le temps de déplacement. Quelques personnes ont aussi noté une réduction des dépenses liées au travail (9 %), une meilleure productivité (9 %), ainsi qu'un sentiment d'être moins à risque de contracter la maladie (5 %).

- En analysant les résultats à cette question selon différentes caractéristiques des répondant(e)s, des différences ont été relevées. De ce fait, les personnes en emploi âgées de 44 ans et moins étaient proportionnellement plus nombreuses à rapporter une meilleure conciliation travail et vie personnelle comme point positif du télétravail. Pour les personnes âgées de 45 ans et plus, elles étaient proportionnellement plus nombreuses que les plus jeunes à considérer que le télétravail permettait une meilleure productivité. Enfin, plus l'âge des répondant(e)s augmentait, plus le sentiment d'être moins à risque de contracter la COVID-19 en télétravail était la principale raison pour apprécier ce mode de travail (14 % des 60 ans et plus c. 2 % des 18-24 ans). Concernant le temps de déplacement, les résident(e)s de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal avaient davantage soulevé cet effet positif que les travailleurs et travailleuses des petites villes et milieux ruraux.

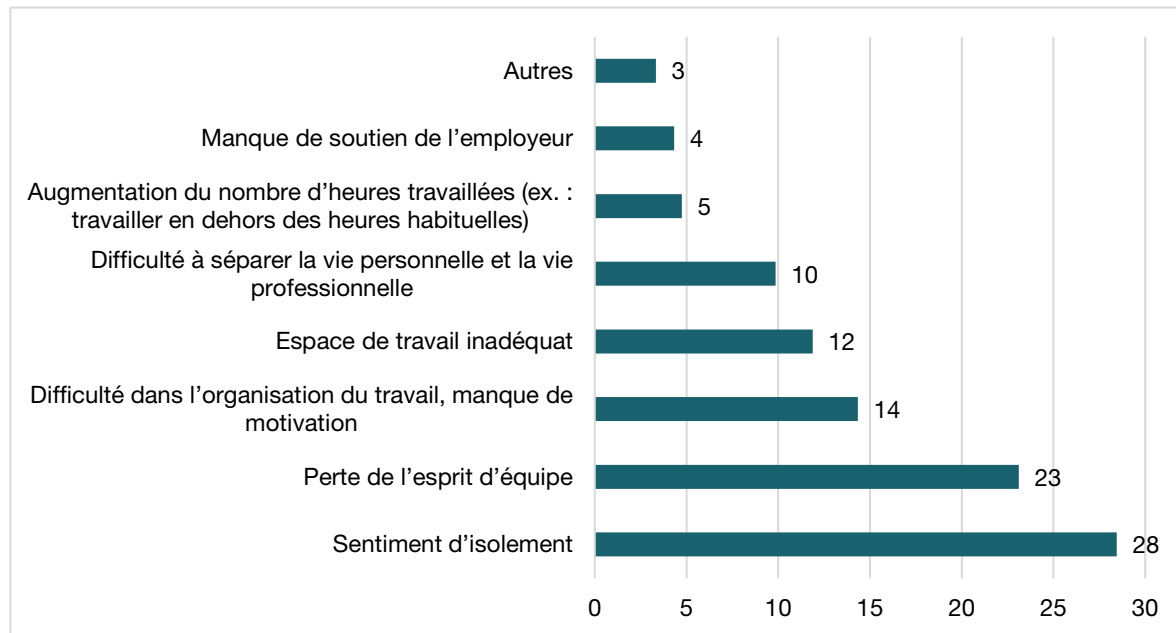
Figure 7 Fréquence (%) de la principale raison pour laquelle l'expérience de télétravail a été positive, période du 15 octobre au 10 novembre 2021



Parmi les quelques personnes ayant eu une expérience de télétravail négative, les principales raisons étaient d'ordre social, c'est-à-dire avoir un sentiment d'isolement (28 %) et une perte de l'esprit d'équipe (23 %) (figure 8). Les autres raisons rapportées étaient une organisation du travail plus difficile ou un manque de motivation (14 %), un espace de travail inadéquat (12 %), une difficulté à séparer la vie personnelle et la vie professionnelle (10 %), une augmentation du nombre d'heures travaillées (5 %) ou un manque de soutien de l'employeur (4 %).



Figure 8 Fréquences (%) des principales raisons pour laquelle l'expérience de télétravail a été négative, période du 15 octobre au 10 novembre 2021



Les personnes qui étaient encore en télétravail au moment de la collecte ont partagé leur préférence quant au mode de travail idéal. Parmi elles, 42 % aimeraient travailler en mode hybride (sur lieu de travail et en télétravail), 36 % préféreraient retourner exclusivement sur le lieu de travail et 23 % souhaiteraient demeurer en télétravail à temps plein.

- Davantage d'hommes préféreraient travailler exclusivement sur leur lieu de travail (40 % c. 31 % des femmes). Les personnes de la RMR de Montréal étaient plus nombreuses à souhaiter faire du travail en mode hybride ou exclusivement du télétravail, comparativement à celles des autres régions. La majorité des diplômés universitaires (54 %) voudraient travailler en mode hybride, alors que ceux ayant un DES ou moins privilégieraient plutôt de retourner sur leur lieu de travail (52 %).

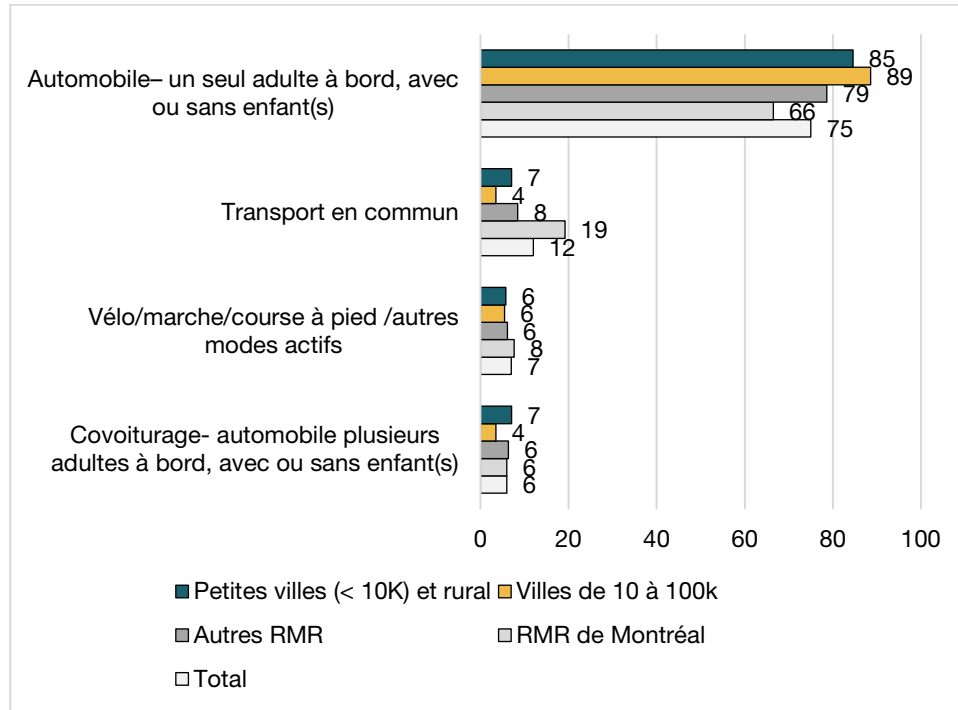
Moyens de transport pour se rendre au travail

Actuellement et pour le futur, le principal moyen de transport pour se rendre au travail rapporté par les travailleurs et travailleuses était l'automobile (75 %) (figure 9). Une minorité (12 %) a mentionné le transport en commun et, dans de plus faibles proportions, les modes de transport actifs (7 %) ou le covoiturage (6 %). Les résident(e)s de la RMR de Montréal choisissaient davantage le transport en commun que leur voiture en étant seul(e)s ou avec des enfants. Les différences par zone de résidence étaient observables, surtout pour l'utilisation de la voiture et du transport en commun.

- Les personnes de 18 à 24 ans étaient plus nombreuses à utiliser le transport en commun (19 % c. 8 % des personnes de 60 ans et plus). À l'inverse, les personnes de 25 ans et plus étaient plus enclines à prendre leur automobile seules ou avec des enfants.
- Selon le niveau de scolarité, les diplômé(e)s universitaires optaient davantage pour le transport en commun que pour l'automobile personnelle.



Figure 9 Répartition (%) des modes de transport actuels et futurs pour se rendre au travail selon la zone de résidence, période du 29 octobre au 10 novembre 2021²



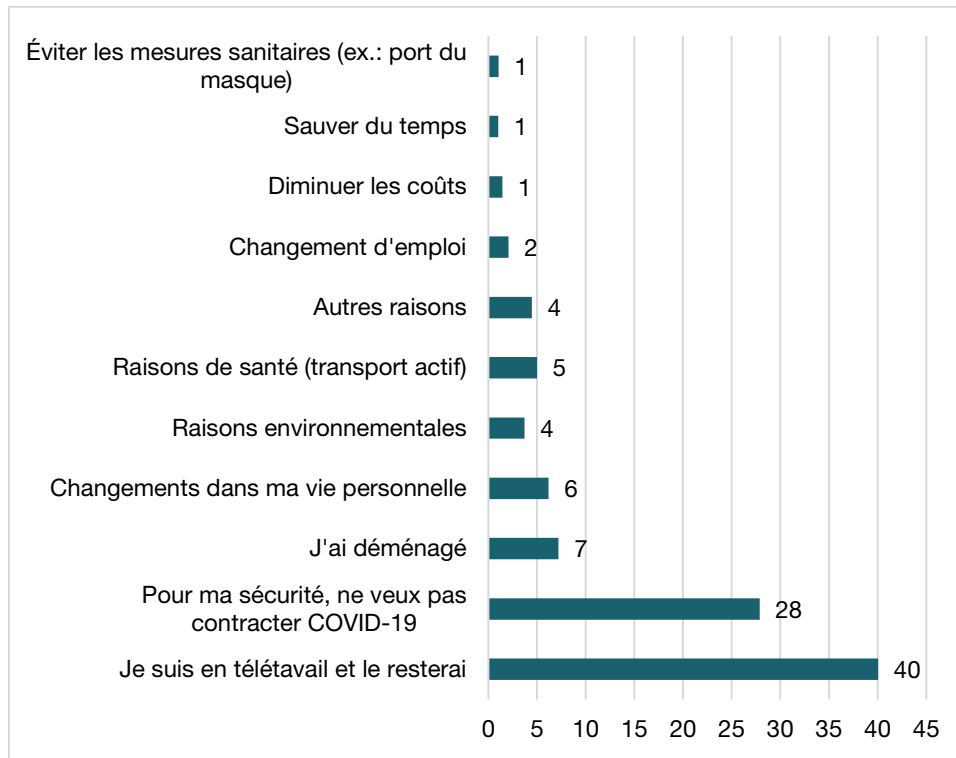
Une minorité (10 %) affirmait que leur principal moyen de transport avait changé ou changerait en raison de la pandémie (figure 10). Parmi ces personnes, 40 % expliquaient ce changement par le fait qu'elles étaient en télétravail et le resteraient, et 28 % par la crainte de contracter la COVID-19. Dans des proportions moindres, certain(e)s ont déménagé (7 %), ont eu des changements dans leur vie personnelle (6 %), ont fait ce choix pour des raisons de santé (5 %) ou environnementales (4 %).

- Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à avoir changé de modes de transport pour des raisons de sécurité et pour éviter de contracter le virus (30 % des femmes c. 24 % des hommes).
- Les jeunes adultes (18-24 ans) semblaient avoir davantage changé leur mode de transport pour des raisons telles qu'un déménagement, la sécurité face à la COVID-19, des changements dans leur vie personnelle ou pour des raisons environnementales. Les personnes de 45 ans et plus étaient plus nombreuses à demeurer en télétravail et donc, à avoir changé de modes de transport pour cette raison.
- Une proportion un peu plus élevée de travailleurs et travailleuses de la RMR de Montréal avait changé leur moyen de transport par crainte de contracter le virus.

² Pour des raisons techniques, les données sur cette question ont été collectées seulement sur une période de deux semaines, soit du 29 octobre au 10 novembre 2021.



Figure 10 Répartition (%) de la principale raison du changement du moyen de transport pendant la pandémie, période du 29 octobre au 10 novembre 2021



Conclusions

Depuis le mois de mars 2020, de nombreux milieux de travail ont eu à mettre en place de nouvelles mesures pour protéger la santé des personnes qui y travaillent. Ainsi, le télétravail est devenu une nouvelle réalité pour plusieurs. Des mesures de prévention ont été instaurées dans les milieux de travail demeurés actifs. Du 15 octobre au 10 novembre, 71 % des travailleurs et travailleuses sondés se rendaient sur leur lieu de travail, notamment car leur emploi nécessitait une présence physique au travail, et 30 % étaient encore en télétravail exclusif.

La majorité des répondant(e)s au sondage se sentaient en sécurité par rapport au risque de contracter la COVID-19 au travail, mais une différence a été observée selon l'application ou non de différentes mesures préventives. Le personnel rapportant l'absence de mesures préventives dans leur milieu de travail se sentait beaucoup moins protégé contre le virus et donc moins confortable à s'y rendre.

Pour les personnes qui ont fait du télétravail ou qui en faisaient encore, l'expérience était positive pour la majorité (94 %) pour deux principales raisons : une meilleure conciliation travail et vie personnelle et un gain sur le temps de transport pour se rendre au travail. Pour celles dont l'expérience était négative, les principales raisons étaient le sentiment d'être isolé et la perte de l'esprit d'équipe. Ces éléments sont considérés comme des facteurs de risque psychosociaux liés au télétravail. Des experts se sont penchés sur cette réalité et ont développé une grille⁴ pour observer des facteurs de risques et identifier des pistes de solution comme : « Maintenir un lien de proximité avec le personnel pour offrir le soutien nécessaire et détecter les situations de risque et proposer quelques pistes de solution pour en atténuer les impacts sur la santé ».



Alors que 35 % des personnes ayant fait du télétravail estimaient que leur charge de travail avait augmenté, il est intéressant de comprendre si cela se traduit en augmentation du nombre d'heures travaillées, devoir travailler sous plus de pression, une plus grande intensification, ou encore, si le fait de travailler sans être « interrompu » par les collègues, par exemple, permettrait d'en faire plus dans un temps donné.

Enfin, 42 % des travailleurs et travailleuses souhaiteraient travailler dans une formule hybride, 36 % préféreraient se rendre sur le lieu de travail et 23 % aimeraient demeurer exclusivement en télétravail.

Concernant les modes de transport actuels et futurs, la majorité des répondant(e)s se tournaient vers l'automobile avec une seule personne à bord ou avec des enfants. Les jeunes adultes et les résident(e)s de la RMR de Montréal se tournent davantage vers le transport en commun. La crainte de contracter la COVID-19 a été la principale raison qui a poussé près du quart des travailleurs et travailleuses (27 %) à changer de mode de transport depuis le début de la pandémie.

Les résultats ont été présentés selon différentes caractéristiques sociodémographiques des répondant(e)s au sondage, lorsque des différences importantes étaient relevées. Ainsi, pour la plupart des questions explorées, nous avons peu observé de différences entre les hommes et les femmes, par exemple, alors que le niveau de scolarité ou l'âge semblait avoir plus d'impact sur les perceptions des personnes.

L'implantation du télétravail à large échelle a décidément changé le portrait du travail au Québec. Il est à noter qu'à partir du 15 novembre 2021, les employeurs n'étaient plus tenus de privilégier le télétravail, selon les orientations gouvernementales, mais que cette décision a été renversée le 15 décembre, alors que le télétravail était recommandé, puis de nouveau obligatoire le 20 décembre 2021. Il est donc possible que la situation ait évolué depuis la collecte de données et la publication de ce feuillet. Il sera intéressant de suivre les changements dans les modes de travail et l'application des mesures préventives selon l'évolution de la pandémie et du contexte québécois.

Références

1. Gouvernement du Québec (2020). Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre avis sur le télétravail. En ligne : https://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/documents/cctm/avis/avis_cctm_teletravail.pdf
2. Chaire BMO de l'Université de Montréal (2020). COVID-19 et télétravail : un remède universel ou une solution ponctuelle Québec et comparaison internationale. En ligne : https://diversite-gouvernance.umontreal.ca/wp-content/uploads/2020/10/Rapport-Teletravail-2020_OBVA_PUB.pdf
3. Institut national de santé publique du Québec. COVID-19 - Sondages sur les attitudes et comportements des adultes québécois. En ligne : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondages-attitudes-comportements-quebecois>
4. Institut national de santé publique du Québec. Bulletin Info-RPS - Avril 2021. En ligne : <https://www.inspq.qc.ca/bulletin-info-rps/vol1-no3-avril2021>

AUTEURS

Maude Dionne
Ève Dubé
Louis Rochette
Mélanie Tessier
Elhadji Anassour Laouan Sidi

Institut national de santé publique du Québec

REMERCIEMENTS

Cette étude a été rendue possible grâce à un financement du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Merci à Benjamin Malo et Catherine Pelletier pour la révision externe de ce feuillet.

CONCEPTION GRAPHIQUE

Valérie Beaulieu

MISE EN PAGE

Marie-France Richard
Institut national de santé publique du Québec

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec (2022)

N° de publication : 3195

**Institut national
de santé publique**

Québec 